Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Co-existence, zonage ou moratoire ?

Par

Publié le 31/08/2006, modifié le 09/03/2026

Suite au point de vue de Sylvain Fattebert (Stop OGM, Suisse) dans le numéro 77 d'Inf'OGM, à propos de la création d'un statut spécial pour les zones de production et de multiplication des semences non transgéniques (cf. Toutes les semences non GM doivent le rester), Guy Kastler (Réseau Semences Paysannes) a répondu en précisant que ce statut aurait une pertinence pour le blé et l'orge mais en aucun cas pour le maïs. (Point de vue, Inf'OGM n°78, Co-existence, zonage ou moratoire ?). En effet, continue, G. Kastler, ce statut spécial serait catastrophique pour le maïs car il reviendrait à anéantir toute possibilité de développement des maïs populations, seule alternative aux semences OGM, hybrides et pour la bio.

Le débat a continuité entre les deux auteurs, par email. Nous vous proposons une synthèse de cet échange très intéressant.

Réponse de Sylvain Fattebert :

En tant qu'auteur de l'édito 77, j'aimerais souligner trois choses :
1. Les propositions de Guy Kastler sont à soutenir, même en Suisse ! Mais je ne crois pas qu'il faut voir comme des alternatives exclusives l'une de l'autre la motion suisse de protéger des zones de production et de multiplication des semences non transgéniques, d'une part, et l'idée d'implanter des ruches partout et d'imposer le droit
des paysans de replanter et d'échanger librement les grains ou les plants issus de toutes leurs récoltes non GM, d'autre part. Je ne vois pas en quoi elles s'opposent et sont contradictoires.

2. Nous ne nous cachons pas, ici en Suisse, que notre proposition consiste à protéger seulement les semences produites ou/et multipliées sur notre territoire, et rien de plus. Nous savons aussi que le maïs n'est pas touché, ni la betterave (KWS, en Allemagne).
Mais leurs semences ne sont pas pour l'instant produites en Suisse et il serait tout de même étrange que nous ne tentions pas de faire passer une mesure qui protège les rares producteurs et multiplicateurs actifs sur sol helvétique, qui exportent des semences bio ou de production intégrée non GM en Allemagne, en Autriche et en
France !

3. Est-ce que je me trompe si, par moratoire, je comprends que Guy Kastler entend une interdiction simple, non délimitée dans le temps ? Pour rappel, en Suisse, le moratoire est maintenant une interdiction qui expire dans bientôt 4 ans et toute la question pour nous est de préparer au moins la

sortie du moratoire, s'il n'est pas prolongé. (Dans cette perspective, les énormités d'une affaire comme celle du riz américain maintiennent la pertinence du moratoire au point qu'il se pourrait que même les Suisses bon teint vont vouloir le maintenir...).

Très cordialement
Sylvain

La réponse de Guy Kastler

Je suis tout à fait d'accord avec Sylvain : la proposition suisse est une bonne proposition... aujourd'hui pour la Suisse. De même que la loi allemande sur la coexistence (cf. Inf'OGM n°56, Plantes OGM et non OGM : quelle cohabitation ?) fut sans doute le meilleur compromis possible dans le contexte allemand à l'époque où elle fut votée.
Le problème est lorque certains élus européens présentent ces solutions, qui ne sont bonnes que dans des contextes locaux et historiquement datés, comme LA solution pour un règlement européen, en opposition à notre proposition de moratoire justifiée par l'impossibilité de la co-existence.

Un moratoire doit pour moi ne pas être limité dans le temps (ce n'est malheureusement pas la position de tout le monde, y compris en France) et il est certain que les Suisses doivent penser à ce qui se passera dans quatre ans.

Avec mes amitiés et mon salut au beau combat des Suisse pour leur moratoire
Guy (citoyen franco-suisse)

Adresse de cet article : https://infogm.org/co-existence-zonage-ou-moratoire/